

LES CAHIERS DE LA SECTION FRANÇAISE
DE
L'ICOMOS



**ACCUEIL, AMÉNAGEMENT
ET GESTION DANS LES GRANDS SITES**

ARLES

18, 19 & 20 mars 1999

Le pont du Gard :

de grands travaux pour un grand site

BERNARD POUVEREL

VÉRONIQUE BOMBAL

Concession "Pont du Gard"¹

Chambre de commerce et d'industrie de Nîmes-Bagnols-Uzès-Le Vigan

Le site du Pont du Gard, classé au titre de la loi de 1930, protégé au titre des abords des monuments historiques, inscrit, de surcroît, sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, est entré désormais dans la démarche des grands Sites. La problématique de sa mise en valeur, alliance de la culture, de l'environnement et de l'économie, permet d'illustrer les différents enjeux développés par le Ministère de l'environnement : préserver l'authenticité de cet espace naturel dans le cadre d'un développement économique durable, créer une qualité d'accueil en harmonie avec le prestige du site, offrir aux visiteurs des clefs d'interprétation.

Les quatre thèmes développés ci-dessous permettent d'aborder ces différents enjeux :

- élaboration et conception de l'opération, concertées et progressives,
- accueil du public et gestion des flux,
- mode de gestion du site,
- pôle de développement économique.

UNE ÉLABORATION CONCERTÉE ET UNE CONCEPTION PAR ÉTAPES

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cinq objectifs fondamentaux ont présidé à l'élaboration et la conception de l'opération de protection du site historique et écologique du Pont du Gard.

Il s'agissait d'abord de promouvoir l'identité d'une région autour de l'aqueduc.

Il fallait ensuite veiller à ce que toute présentation au public repose sur un fondement scientifique.

- L'action éducative et la démarche pédagogique devaient avoir la primauté.
- Il fallait ensuite restaurer l'espace de rencontre.
- Il fallait enfin préserver la renommée internationale du site.

Les principes d'aménagement doivent systématiquement faire la synthèse entre les trois domaines de l'environnement, de la culture et de l'économie.

LA CONCERTATION ET LES RÉFÉRENCES PRÉALABLES

Tous les moyens et les outils ont été mis en œuvre par la Chambre de commerce et d'industrie pour procéder à une analyse méthodologique aussi précise que détaillée. Ainsi ont été organisées :

- des consultations publiques (plus de quarante réunions) auprès des riverains du site, des milieux associatifs et de défense, du monde de l'enseignement, et ceci pendant quinze mois,
- des campagnes d'enquêtes qualitatives et quantitatives réalisées auprès de sept mille quatre cents touristes sur le site et sur seize autres sites du sud de la France,
- la visite de plus de trente sites culturels et touristiques en France et à l'étranger, choisis en fonction de leur

¹ La Chambre de commerce a reçu, pour cinquante ans, de la part du propriétaire du site, le syndicat mixte regroupant le département du Gard et les deux communes de Vers et de Remoulins, une concession portant à la fois sur l'aménagement du site et sa gestion ultérieure (NDLR).

diversité et de leur renommée, visite qui a permis d'observer les flux de visiteurs, les muséographies proposées, la cohérence des aménagements, les comptes d'exploitation...

Enfin la mise en place d'une équipe d'experts, issus des milieux culturels et scientifiques, dirigée par Jean-Luc Fiches, directeur de recherche au CNRS, a permis de réfléchir à la définition des contenus culturels et de donner les grandes orientations du projet paysager. Après avoir procédé à un premier inventaire des thèmes, l'équipe d'experts a établi un premier programme culturel du pont du Gard, ouvrant ainsi une cinquantaine de dossiers autour du triptyque : "L'homme, la pierre et l'eau en pays méditerranéen".

LA LOCALISATION DES BÂTIMENTS D'ACCUEIL

Le choix d'implantation finalement retenu correspond à la recherche de proximité avec le monument dans le respect absolu de la règle de non-co-visibilité, ainsi qu'à une volonté de maintenir un accès piétonnier au pont du Gard et d'exclure tout système de transport en site propre de type navette.

Sur la rive gauche, le bâtiment, abrité derrière une colline boisée, s'inscrit exactement sur l'emprise d'une parcelle agricole à la limite du massif forestier qui marque l'entrée dans le "sanctuaire" des abords du pont. L'effet de surprise est alors total : le visiteur parcourt deux cents mètres de sentier à l'ombre des chênes verts et découvre d'un coup le pont du Gard sous un angle spectaculaire.

Sur la rive droite, le choix retenu de l'implantation du bâtiment dans la carrière de la mosaïque a permis de répondre à la fois à des règles d'insondabilité (plan de prévention des risques) et d'urbanisme, au critère de non-co-visibilité et à celui de recherche de proximité avec le monument.

LE PARTI ARCHITECTURAL

Sur la rive gauche, un système d'enceinte contiendra les activités qui ne pourront pas s'étendre sur le site au-delà d'une limite fixée volontairement. La forme de cet espace sera simple pour que l'imaginaire du visiteur en perçoive clairement les limites - un rectangle - une porte pour y entrer, une autre pour en sortir.

La programmation culturelle a permis la mise en place d'espaces muséographiques couverts et de plein air devant permettre une rencontre culturellement enrichissante entre le public et ce patrimoine, mais devant respecter la diversité des visiteurs en matière de disponibilité, de niveau de curiosité, et de moyens financiers.

LA PROGRAMMATION CULTURELLE

Ainsi le Domaine du pont du Gard se décompose en un espace de vie (cœur du site), dans lequel sont concentrés les équipements, puis en un espace de découverte balisé, canalisant un flux maîtrisé de visiteurs le long de l'aqueduc. Au-delà des limites de celui-ci, inaccessible aux visiteurs, s'ouvre enfin le massif forestier.

- **Le quatrième principe**, est la maîtrise de la fréquentation, qui impose de limiter la pénétration par la mise en place d'un véritable schéma de déplacement qui intègre la spécificité des différents espaces.

- **Le troisième principe**, est la maîtrise de la température sèche. Le thym qui domine partout dans une ambiance de rive gauche, c'est au contraire le rocher, le chêne et romantique liée à l'eau ;

- **Le deuxième principe**, est la maîtrise de la présence de l'allée de platanes donne au lieu une ambiance romantique liée à l'eau ;

- **Le premier principe**, est la maîtrise de la présence de l'allée de platanes donne au lieu une ambiance romantique liée à l'eau ;

- **Le troisième principe**, est la maîtrise de la présence de l'allée de platanes donne au lieu une ambiance romantique liée à l'eau ;

- **Le quatrième principe**, est la maîtrise de la présence de l'allée de platanes donne au lieu une ambiance romantique liée à l'eau ;

- **Le cinquième principe**, est la maîtrise de la présence de l'allée de platanes donne au lieu une ambiance romantique liée à l'eau ;

LE TRAITEMENT PAYSAGER

Sur la rive droite, l'implantation du bâtiment dans une carrière permettra d'écrire l'architecture avec une extrême économie de moyens : deux lames tendues entre les parois de la carrière laissées à l'état brut. Le bâtiment n'aura pas d'autre forme, pas d'autre volume que celui de ce lieu étonnant et spectaculaire. L'architecture, ce sera la carrière.

Riches et variés, les cent soixante hectares qui constituent les paysages du pont du Gard sont porteurs d'une image forte et appréciée par les visiteurs. Mais le paysage des abords du pont était devenu illisible par la prolifération anarchique de constructions, de mobilier, de signalétique ou encore d'une végétation vieillissante et souvent incongrue.

SCHEMA D'AMENAGEMENT DU SITE DU PONT DU GARD

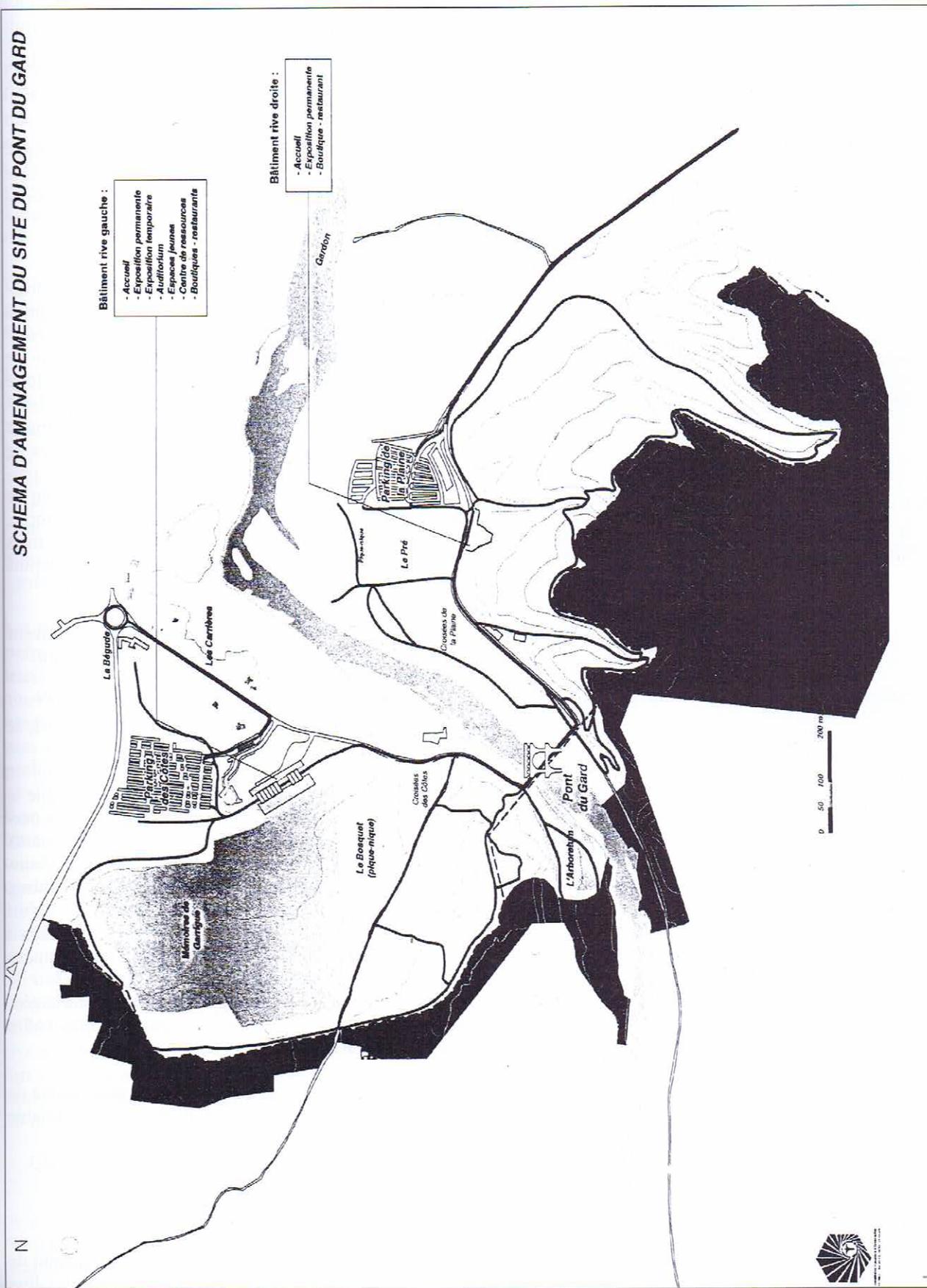


Schéma d'aménagement du site du Pont du Gard. Concession Pont du Gard.

en suscitant l'intérêt et le plaisir auprès de publics variés, en particulier des jeunes.

Les lieux d'accueil sur le site doivent en outre inciter les visiteurs à découvrir l'aqueduc romain d'Uzès à Nîmes, ainsi que d'autres lieux culturels majeurs de la région, et, de manière plus générale sensibiliser le public à la richesse, la diversité et la fragilité des paysages et des écosystèmes méditerranéens.

Les équipements culturels sont au nombre de huit :

- dans le bâtiment de la rive gauche, une exposition multimédia de 2 200 m² retrace l'histoire de l'aqueduc de Nîmes, et un film d'une vingtaine de minutes sur le pont du Gard projeté dans un auditorium de trois cents places. En sus de ces deux équipements, on compte en outre un espace d'expositions temporaires (700 m²), un espace dédié aux jeunes de cinq à douze ans (700 m²) et un centre de ressources (150 m²)
- en plein air seront implantés deux parcours muséographiques dans les carrières antique et moderne d'une part, et sur l'histoire du paysage agraire méditerranéen d'autre part
- dans le bâtiment de la rive droite, enfin, sera installée une exposition spectacle sur l'histoire du site (600 m²).

L'ACCUEIL DU PUBLIC ET LA GESTION DES FLUX

La forte fréquentation touristique du pont du Gard (1 200 000 visiteurs annuels) pose le problème de la protection du site, de sa qualité paysagère et naturelle.

A l'heure actuelle, apparaît un grand décalage entre l'image initiale de ce monument, véritable aimant touristique en direction des clientèles tant nationales qu'internationales et la perception réelle de la qualité moyenne, voire médiocre, des prestations offertes au public.

Les études préalables, menées en 1995, ont montré que les visiteurs ne restaient pas plus d'une heure sur ce site où les structures d'accueil sont inexistantes, les toilettes publiques dans un état déplorable, l'information culturelle absente et l'information touristique divisée et partielle.

C'est dans ce contexte que l'opération de protection du site historique et écologique du pont du Gard s'est développée, dans le but de permettre l'installation de services liés à un accueil et une information culturelle et touristique de qualité, dans deux bâtiments, un sur chaque rive, de 10 000 et 1 350 m² de surface hors œuvre nette et de maîtriser la fréquentation des espaces, en particulier les plus fragiles, par une gestion des flux et des cheminements.

CHOIX DU POSITIONNEMENT DES PARKINGS : ÉVITER LES TRANSPORTS EN SITE PROPRE

Le site, accessible à la fois par Remoulins et par Vers, sera dorénavant fermé à la circulation automobile publique à partir des parkings situés à environ six cents mètres du pont.

Le choix du positionnement des parkings et des équipements à proximité du pont du Gard, relève d'une volonté du maître d'ouvrage et de la commission supérieure des sites de ne pas avoir recours à un système de transport en site propre.

Outre le fait de permettre aux visiteurs une déambulation aisée par leurs propres moyens, l'implantation groupée des équipements de services, d'accueil et d'information, répond à un souci de cohérence avec l'histoire de ce site et de son paysage. En effet, l'étude sur l'histoire du paysage des abords du pont du Gard, menée en 1997 par le laboratoire de recherche ARTOPOS, a clairement montré qu'historiquement, le lieu de vie de ce site se situe autour de la rivière, comme en témoigne la présence de la grotte de la Salpêtrière, ou l'implantation de la route. Bâtir ailleurs, en pleine garrigue par exemple, aurait relevé à la fois d'une incohérence historique mais aussi paysagère en venant investir un site vierge depuis toujours de tout habitat.

Mais tout en étant proches, les constructions doivent répondre à la règle de non co-visibilité avec le Pont.

TRAITEMENT DE L'ACCUEIL ET DE L'INFORMATION

Dès son accès dans le Domaine du pont du Gard, le visiteur est accueilli.

Le parti pris d'un accueil par du personnel a semblé le plus adapté à ce site et au souhait des visiteurs. Ce personnel d'accueil se trouvera à la fois dans les bâtiments et sur le site, à la disposition des visiteurs. Un document d'accueil, distribué gratuitement dès le parking, viendra compléter cet accueil humain, de même qu'un certain nombre de panneaux d'information, disposés à la sortie des parkings et dans deux lieux spécialement conçus à cet effet, "les croisées", à mi-chemin entre le pont et les bâtiments, aménagés en terrasses ombragées sur lesquelles le visiteur pourra s'orienter, étudier l'offre du Domaine et organiser sa visite.

En matière d'accueil et de service, la forte saisonnalité de ce site, a amené à programmer un mobilier modulable en fonction de la fréquentation.

LA RÉPARTITION DES FLUX EN FONCTION DES TYPES D'ESPACES ET DE LA NATURE DES ÉQUIPEMENTS

Une des stratégies de la concession est l'organisation de l'accueil du public par une gestion optimale des flux générés par la capacité des différents lieux. Ceci pour

atteindre le meilleur niveau de qualité possible, tout au long des déplacements des visiteurs (incidence sur la durée de la visite et le niveau de consommation).

La modélisation des flux de visiteurs pour une journée type, réalisée par un bureau d'études spécialisé, a permis l'analyse dynamique de ces flux en mouvement vers et dans les différents espaces afin de vérifier pour chacun d'eux, leur adéquation aux flux de fréquentation prévus par la concession, d'identifier les éventuels dysfonctionnements et d'émettre des recommandations sur des améliorations souhaitables.

Cette simulation par anticipation est un outil stratégique d'aide à la gestion du Domaine du pont du Gard et à l'organisation des réseaux de cheminement.

Les paramètres de cette étude ont été les suivants :

- les flux en circulation entre les multiples lieux, les espaces muséographiques et équipements de services,
- la typologie des publics – donc la multiplicité des comportements – dont il convient de mesurer l'incidence sur les équipements (en terme d'attente et de consommation),
- les caractéristiques du site, en termes de capacité d'accueil des différents équipements et de cheminements.

Les premiers résultats de cette étude ont d'ores et déjà permis de re-dimensionner certains équipements (toilettes, points d'information, billetterie...). Il apparaît ainsi que pour une journée à dix mille visiteurs, les parkings fonctionnent correctement en arrivant à saturation en milieu de journée mais sans jamais poser de problème de file d'attente à l'entrée ou à la sortie.

Il en est de même pour les points d'accueil et de billetterie et pour les cheminements sur lesquels les visiteurs ne sont jamais en situation d'inconfort, même si quelquefois leur densité est forte (entre 12 h et 15 h 30 on trouve deux pics à sept cents personnes, en instantané, sur le pont Pitot soit une densité de 0.8 personne/m²).

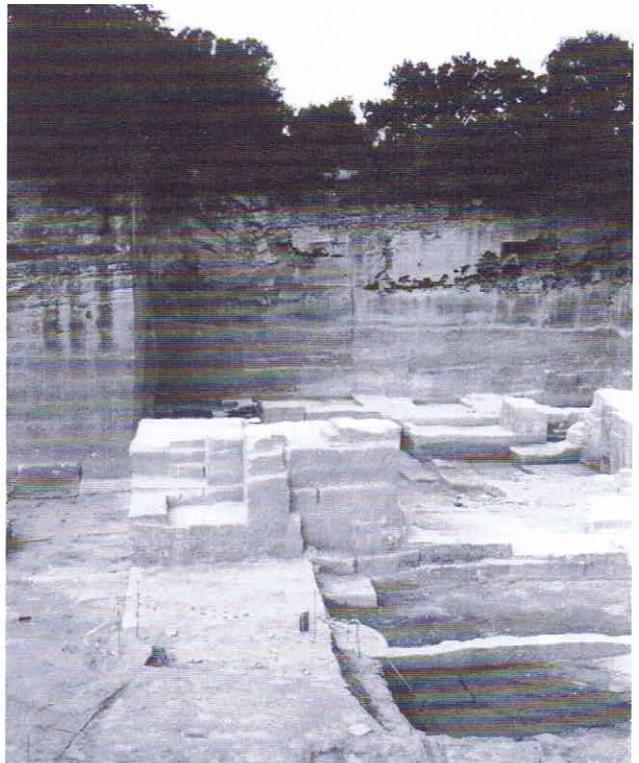
Le seul tronçon qui semble vraiment problématique est le tronçon de chemin situé entre la sortie du parking rive gauche et l'entrée du bâtiment ; ici le seuil d'inconfort est atteint avec une densité supérieure à 1, soit deux cents personnes, simultanément, sur un chemin de 36 m de long et de 4 m de large.

CHEMINEMENT DES VISITEURS : LE RETRAITEMENT DE LA ROUTE ET DES CHEMINS ET SENTIERS

Si le site est inaccessible à la circulation automobile, il reste par contre ouvert librement aux piétons dont la déambulation est organisée par un réseau de cheminements entre les parkings, le pont et les différents centres d'intérêts.

Les principes de cheminement du Domaine du pont du Gard, ont été décrits dans un schéma de déplacement. Deux grands thèmes y sont déclinés :

- les *chemins de liaison* d'une activité à une autre dont l'épine dorsale est la route actuelle qui sera transformée en allée cavalière ; cette route desservira l'ensemble des activités selon une séquence qui va du parking au bâtiment d'accueil, puis aux "croisées" et enfin au pont, principe appliqué de manière symétrique de part et d'autre du Gardon,



Carrière qui a servi à l'édification du pont : l'un des points forts des nouveaux cheminements – Photo : A. Métro.

- les *chemins de découverte*, dont l'épine dorsale est la trace de l'aqueduc, serpentant du nord au sud du Domaine. Ils se déclinent selon trois boucles de pénibilité différente (petite, moyenne, longue) sur chaque rive.

Le point de rencontre de ces deux thèmes est bien évidemment le pont du Gard, objet de toutes les visites.

Le mobilier, qu'il soit de type courant (bancs, poubelles, fontaines), mobilier structure ou mobilier support de signalétique, participe à l'image du Domaine. Il permet au visiteur de valider qu'il est toujours dans le site, alors qu'aucune clôture n'en matérialise les limites et qu'une topographie accidentée ne permet pas de s'y repérer d'un seul coup d'œil. L'implantation du mobilier suit les principes généraux d'aménagement du site, c'est-à-dire un équipement confortable au cœur du site et minimal sur les espaces de découverte. En effet si la présence de bancs et de poubelles semble indispensable dans les lieux de vie tels que les croisées, les aires de pique-nique ou encore les déambulations le long des berges, en revanche dès que l'on pénètre dans les espaces de

découverte, les équipements s'adaptent à l'esprit du lieu, la poubelle devient petit sac à emporter, et chaque rocher trouvé sur le chemin peut devenir banc.

PRINCIPES DE SIGNALÉTIQUE À PARTIR DE LA CONFIGURATION DU SITE

La signalétique, quant à elle, outre le fait qu'elle participe au confort du visiteur en lui permettant de se repérer et de s'orienter facilement dans le Domaine, participe également à la préservation du site en contenant les promeneurs sur des chemins, créés, balisés et entretenus à cet effet. Il est évident que la présence, à l'heure actuelle, d'un réseau dense de sentiers porte gravement atteinte à la qualité des formations végétales aux abords du pont du Gard. Cette situation est essentiellement due à l'absence de signalétique, laissant le visiteur déambuler à l'aveuglette, à la recherche d'un point de vue ou d'une promenade qui lui permettrait de découvrir le pont du Gard sous un autre angle.

Les principes de la signalétique ont été édictés par un cabinet de conseil spécialisé, avec lequel ont été définis, à la fois, les lieux à signaler, les emplacements de la signalétique et l'esprit de celle-ci (la forme étant du ressort de la commande publique du mobilier).

Le choix d'une signalétique minimale a été clairement défini.

Comme dans les autres domaines d'action de l'opération, un des principes forts émis à l'issue de ce travail est de porter une attention particulière aux espaces de découverte, clairement identifiés au préalable comme des espaces naturels devant le rester. Le parti pris d'une signalétique basée sur la cartographie nous a semblé pertinent et de nature à permettre aux visiteurs, d'une part, de se repérer par rapport à leur cheminement, d'autre part, de se re-situer par rapport au Domaine dont on a dit qu'il était difficilement perceptible d'un seul regard, enfin de résoudre les problèmes de multilinguisme.

LE MODE DE GESTION DU SITE

L'étude menée par le laboratoire ARTOPOS sous la direction d'Alix Audurier-Cros en 1997, a permis de caractériser les différents milieux qui composent le site du pont du Gard et de leur appliquer des objectifs de répartition des visiteurs en cohérence avec leur particularité et leur fragilité.

Ainsi, le Domaine du pont du Gard se décompose en un *espace de vie* aux abords du pont et à proximité de l'eau (cœur du site). Sur ces seize hectares sont concentrés les éléments bâtis. Puis, on aborde un *espace de découverte*, balisé, canalisant un flux modéré et maîtrisé de visiteurs le long de l'aqueduc sur des chemins spécialement aménagés et entretenus à cet effet. Enfin, on côtoie un massif forestier, au-delà des limites de l'aqueduc, qui, lui, est inaccessible aux visiteurs.

GESTION DES RISQUES NATURELS ET DES MILIEUX

Le milieu est ici soumis à deux risques naturels majeurs.

Les inondations en constituent le plus évident : les crues du Gardon ont pris, au long de l'histoire des aspects catastrophiques. Elles furent notamment terribles aux XVIII^e et XIX^e siècles, et celles de 1907, 1958 et 1976 ont laissé des souvenirs mémorables. Aujourd'hui, le plan de prévention des risques (PPR) a encadré cette menace d'un ensemble de mesures et de règlements devant permettre d'en limiter les effets.

Le feu est également un risque omniprésent : sécheresse et chaleur estivale sont les deux grandes alliées du feu sur un site où la végétation combine inflammabilité et combustibilité. Par surcroît, la fréquence du mistral élève très sensiblement le risque. Le dernier incendie destructeur date de 1990 ; la même année, un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU des Gardons) a été créé pour aménager l'espace dans le cadre d'un programme de défense des forêts contre l'incendie (DFCI). Pistes, citernes et vigies quadrillent le site pour une meilleure surveillance et une intervention plus rapide.

En ce qui concerne la protection des espaces naturels, on sait aujourd'hui que la protection des espèces passe avant tout par la protection des milieux dans lesquels ces espèces vivent. En effet, beaucoup de milieux ouverts, délaissés avec la disparition du pâturage, se referment avec des conséquences graves pour toute une faune et une flore très diversifiées qui, de la sorte, s'appauvrissent. Les démarches d'inventaires (ZNIEFF/ZICO/NATURA 2000) inscrites sur le site, permettent d'avoir une idée précise de sa richesse spécifique. La mise en place d'un plan "faune" et d'un plan de gestion durable des milieux devrait permettre de répondre à ces protections.

GESTION DURABLE DES MILIEUX NATURELS

Sur les cent soixante hectares du Domaine du pont du Gard, le massif forestier méditerranéen, bois de chênes et garrigues, représente une centaine d'hectares. Situé pour la plupart en amont de la trace de l'aqueduc, son accès sera interdit au public ; en revanche, son rôle d'écrin du pont du Gard et d'espace de transition avec les gorges du Gardon (site naturel classé), impose d'être très attentif au type de gestion qui lui sera appliqué.

Bénéficiant du régime forestier, ces espaces sont intégrés dans un mode de gestion défini par l'Office national des forêts, dans le respect des préconisations du réseau Natura 2000 (les gorges du Gardon font ainsi partie du programme "chênaie verte méditerranéenne").

Dans le même esprit, les cinq hectares de ripisylve de part et d'autre du Gardon sont protégés en tant que zone tampon en cas de crues, et zone de nichage de castors et de l'avifaune.

LE RÔLE DU COMITÉ DE SUIVI

Selon les recommandations de l'ICOMOS, un comité de suivi sera mis en place. Il se réunira au minimum une fois par an et sera chargé d'évaluer la gestion et l'évolution du site pour l'année passée ; il examinera les propositions d'actions pour l'année suivante.

Placé sous l'autorité du Préfet du Gard, il sera composé de personnalités scientifiques et de représentants du tissu associatif.

LE PÔLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LE PÉRIMÈTRE CONCERNÉ

A mi-chemin entre Nîmes et Avignon, à moins de vingt kilomètres de chacune de ces deux villes, s'étend le pôle économique du Pont du Gard.

Ce territoire a une spécificité forte liée à son histoire, à ses traditions, aux villes qui y sont implantées (Uzès, Remoulins, Saint-Quentin-la-Poterie), aux monuments qui le jalonnent (le pont du Gard, le duché d'Uzès), à ses paysages (les gorges du Gardon, les garrigues, les carrières de pierre).

Ce territoire constitue donc un "pays" avec sa réalité culturelle, économique et sociale. Les vingt trois communes regroupées dans le pôle économique, vont ainsi pouvoir bénéficier d'appuis spécifiques en vue du développement ou de la réalisation de projets.

LE PROGRAMME D'ACTION DU PÔLE ÉCONOMIQUE

La Chambre de commerce et d'industrie de Nîmes, soucieuse de conjuguer développement touristique et économique de façon harmonieuse, souhaite inscrire un programme d'actions dans la zone d'influence du pont du Gard.

Un des principes qui fonde ce programme est d'optimiser, sur l'ensemble de la zone concernée, les retombées économiques de l'opération d'aménagement.

Ceci doit permettre d'une part, de mobiliser les acteurs économiques par une démarche "qualité" (hébergeurs, restaurateurs, prestataires de loisirs, offices du tourisme), et, dans ce même esprit de qualité, de mobiliser les entreprises ou les créateurs souhaitant diversifier leurs produits et bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

D'autre part, ceci doit permettre de développer des projets structurants pour la zone. Il pourrait en être ainsi, par exemple, de la remise en service de la voie ferrée qui reliait Remoulins à Uzès, cette dernière pouvant recevoir les passagers de Nîmes ou d'Avignon. Est également envisagé le traitement de la qualité des eaux, notamment des cours d'eau, lieux de pêche et de baignade ainsi que le traitement du paysage : patrimoine commun qui mérite d'être protégé et valorisé.

Les grands travaux actuellement en cours pour mettre en œuvre un accueil de qualité aux abords du pont du Gard mériteront donc un suivi attentif, non seulement de l'efficacité du dispositif prévu et de la satisfaction des visiteurs, mais aussi des retombées positives qu'ils devraient engendrer sur l'ensemble de l'économie locale.



Guide Michelin.